

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 mars 2020 à 8 h 35**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière, la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service de l'urbanisme et l'adjointe au cabinet du maire et à la direction générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Nomination de maire suppléant et substitut
6. Plan particulier d'intervention - adoption
7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par conférence téléphonique, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 35.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

CM20 03 140 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM20 03 141 5. Nomination de maire suppléant et substitut

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

CONSIDÉRANT qu'en raison des risques de propagation de la COVID-19, le maire et le maire suppléant peuvent, en même temps, être empêchés de remplir les devoirs de leur charge et qu'il y a lieu de s'assurer qu'en tout temps un membre du conseil puisse remplir cette charge;

CONSIDÉRANT la résolution CM19 12 556 nommant la conseillère Roxanne Lacasse, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la MRC des Laurentides jusqu'au 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de désigner successivement comme maire suppléant de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC, les personnes suivantes:

- en cas d'absence ou d'empêchement de madame la conseillère Roxanne Lacasse, monsieur le conseiller François Marcoux;
- en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur le conseiller François Marcoux, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM20 03 142 6. Plan particulier d'intervention - adoption

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté son plan de mesure d'urgence modifié le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la réponse à la situation actuelle de pandémie doit être à la fois individuelle et collective et que les municipalités ont un rôle important à y jouer;

CONSIDÉRANT que le présent plan particulier d'intervention se veut une aide pour prévenir, préparer, répondre et organiser le rétablissement de notre Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le Plan particulier d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

26 mars 2020

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM20 03 143

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Marie Lanthier
Greffière

Initiales	
Maire	Greffé